

### DELIBERATION

# COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER DEPARTEMENT DU CALVADOS

## Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 12 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

## Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

<u>Présents</u>: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS,

Absents excusés: Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, , Monsieur

LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BRIAS

Absent: Madame MOULIN, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance: Madame LEMOINE

### 25-077 TARIFS COMMUNAUX

Vu la délibération n° 24-094 du 19 décembre 2024, actant les tarifs communaux pour l'année 2025,

**Vu** la délibération n° 25-077 du 12 juin 2025, actant le complément de nouveaux tarifs communaux 2025,

**Considérant** l'organisation du marché de noël le 13 décembre prochain où seuls les professionnels et les auto-entrepreneurs peuvent exposer selon la réglementation des répressions des fraudes.

Considérant que les food-trucks souhaitent continuer leur exploitation durant la basse saison.

Il est proposé les tarifs complémentaires suivants :

- ✓ Marché de noël : 17 euros par emplacement,
- ✓ Food-trucks:
  - Haute saison: 25€/jour d'exploitation/food-truck,

10€/jour d'occupation du domaine public sans exploitation,

- Basse saison : 20€/jour d'exploitation/food-truck,

5€/jour d'occupation du domaine public sans exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTE les nouveaux tarifs ci-dessus désignés.

Vote: Pour: 12

Abstention: 1

PREFECTURE DU CALVADOS

2 3 SEP. 2025

COURRIER

Pour extrait conforme.

Le Maire.

Thomas DUPONT-EED